



**ASSISTANCE
LOCALE**



**EXPERTISE
USA**



A LA CARTE



**CARNET DE
ROUTE**

**AMERICA
VOYAGES**



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

America-Voyages est la marque commerciale d'Arizona V-Twin Dreams.

***** America-Voyages nous a proposé une assurance voyages via leur partenaire AVA Assurance ou Valeurs Assurances couvrant les frais médicaux, bagages, rapatriement, annulation, incident voyages, responsabilité civile ... afin de nous couvrir pendant la durée de notre séjour. Nous vous recommandons vivement d'être couvert par une assurance pendant votre séjour aux USA**

**** Conditions Générales ****

A la confirmation de votre voyage sur votre espace client, vous acceptez et confirmez que vous avez bien reçu les conditions générales et spéciales d'America Voyages. Vous reconnaissez avoir préalablement pris connaissance et accepté sans restriction les présentes conditions générales de ventes, de même que le dégagement de responsabilité et quittance en cas d'accident de la route ou durant vos excursions.

****Article 1 Champ d'application****

Toutes les confirmations de voyages qu'America-Voyages conclut avec les clients pour leur voyage sont soumis aux présentes conditions générales. Les clients sont dénommés ci-après le « client » ou vous. La réservation sera considérée comme définitive une fois que vous aurez approuvé votre devis électroniquement via votre espace client et le bouton « valider mon devis »

Votre devis comprend une description aussi complète et précise que possible des produits ou services proposés. America-Voyages ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'erreurs manifeste relative aux descriptions des produits et services proposés ou si les prestataires modifient ceux-ci.

****Article 2 Promotion****

Les informations contenues sur le site internet ou dans la brochure de voyages engageant l'organisateur ou l'intermédiaire de voyages qui a édité ladite brochure, à moins que :

Les modifications dans ces informations n'aient été clairement communiquées au voyageur, par écrit et avant la conclusion du contrat ;

Les modifications n'interviennent qu'ultérieurement, à la suite d'un accord écrit entre les parties au contrat.

L'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages peut supprimer, à durée déterminée ou indéterminée, tout ou partie de sa promotion de voyages.

****Article 3 Information à charge de l'organisateur et / ou de l'intermédiaire de voyages****

L'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages sont tenus :

Avant la conclusion du contrat d'organisation ou d'intermédiaire de voyages, de communiquer aux voyageurs par écrit :

Les informations d'ordre général concernant les passeports et visas ainsi que les formalités sanitaires nécessaires pour le voyage et le séjour, pour permettre au voyageur de rassembler les documents nécessaires. Les voyageurs doivent s'informer des formalités administratives à accomplir auprès de l'(des) ambassade(s) ou consulat(s) concerné(s) ;

Les informations relatives à la souscription et au contenu d'une assurance et/ou assistance ;

Les conditions générales et particulières applicables aux contrats ;

Au plus tard 7 jours calendrier avant la date du départ, de fournir par écrit aux voyageurs les informations suivantes :

Les horaires, les lieux des escales et correspondances.

Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, de fax et / ou l'adresse e-mail du représentant local de l'organisateur de voyages susceptibles d'aider le voyageur en cas de problème ;

Le délai de 7 jours calendrier visé ci-dessus n'est pas applicable en cas de contrat conclu tardivement.

****Article 4 Information de la part du voyageur****

Le voyageur doit fournir à l'organisateur et / ou à l'intermédiaire de voyages tous les renseignements utiles qui lui sont demandés expressément ou qui pourraient influencer raisonnablement le bon déroulement du voyage.

Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur et / ou l'intermédiaire de voyages, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Vous certifiez aussi avoir au moins 21 ans et la capacité de contracter votre voyage. America Voyages ne vend ni ne fournit de produits aux personnes âgées de moins de 21 ans. L'âge minimum pour les locations de véhicules et de pouvoir réserver une majorité d'hôtels.

****Article 5 Formation du contrat****

Lors de la réservation du voyage, l'organisateur ou l'intermédiaire de voyages est tenu de délivrer au voyageur un bon de commande conformément à la loi. Ce bon de commande sera votre dernier devis dans sa dernière révision que vous approuverez en ligne sur votre espace voyageur ou par signature électronique dans certains cas.

Le contrat d'organisation de voyages prend cours au moment où le voyageur reçoit la confirmation écrite de la réservation délivrée par l'organisateur de voyages, par l'entremise ou non de l'intermédiaire de voyages qui, dans ce cas, agit au nom de l'organisateur de voyages soit via votre confirmation sur votre espace voyageur.

Le contrat entrera en vigueur à compter de la

réception par l'organisateur d'un exemplaire, paraphé à chaque page et signé à la dernière page du contrat et de ses annexes, ou approuvé électroniquement via votre espace client, accompagné du règlement de l'acompte.

America Voyages confirmera la disponibilité des prestations demandées ou similaires dans les plus brefs délais. L'acompte versé ne saurait être remboursé qu'au motif d'impossibilité de fournir la prestation demandée ou similaire, à l'exclusion de tout autre motif, les demandes de réservation ne sont effectivement faites qu'à réception de l'engagement financier du client.

Toute inscription est ferme et définitive.

** Les hôtels se réservent le droit de changer sans préavis leur politique de petits déjeuner gratuits et cela en général sans adaptation du prix. AMV ne peut être tenu responsable de ces changements.

****Article 6 Le Prix****

Le prix du séjour convenu est établi par personne ou par famille en US Dollars. Il devra être payé dans cette monnaie par le CLIENT au nom duquel le contrat et la facture auront été établis.

Votre tarif est basé sur le nombre de chambres et de participants. Ce tarif est révisable en cas de diminution ou augmentation du nombre de personnes.

Le prix convenu dans le contrat n'est pas révisable, sauf si les conditions particulières en prévoient expressément la possibilité, pour autant que la révision soit consécutive aux variations :

- Des taux de change appliqués au voyage en cas de facturation en euros.
- du coût des transports, y compris le coût du carburant, et / ou
- des redevances et taxes afférentes à certains services.

Il faut, dans ces cas, que les variations visées donnent également lieu à une réduction du prix.

Le prix fixé dans le contrat ne peut en aucun cas être majoré au cours des 20 jours civils précédant le jour du départ.

Si la majoration excède 10 % du prix global, le voyageur peut résilier le contrat sans indemnité, hormis les frais non remboursables comme :

- Billets avions / hélicoptère.
- Acompte locations motos.
- Acompte pour certains hôtels, chargeant des frais en cas d'annulation.
- Certaines excursions à la carte

Nos contrats avec nos fournisseurs ne nous permettent pas de vendre des produits non groupés, votre forfait / package par personne comprendra donc vos hôtels et véhicules avec un prix unique. Les excursions et visites pourront être vendues séparément de votre package.

Tout séjour auquel un des participants listés ne se présente pas ou qui est interrompu par

un participant, pour quelques raisons que ce soit, ne sera pas remboursé.

Le prix inclut :

- Toutes les prestations définies au contrat
Ne sont pas inclus dans le prix (sauf mention contraire dans le contrat) :
- Toutes demandes supplémentaires telles que visites, spectacles, excursions, boissons et toute demande particulière dont vous pourriez avoir besoin et pour lesquelles nous serons constamment à votre écoute, et pour lesquelles l'organisateur établira une cotation qui devra être acceptée par le CLIENT,
- Les déjeuners et les dîners,
- Le petit-déjeuner dans certains hôtels et notamment à Las Vegas. **
- Les frais d'essence et assurances complémentaires éventuelles.
- Les entrées des parcs nationaux, et autres,
- Toute dépense personnelle,
- Les pourboires,
- Assurance Annulation Voyage, Garantie Bagages, Assistance, Rapatriement, Responsabilité Civile

****Article 7 Paiement du prix****

Sauf convention expresse contraire, le voyageur paye, à titre d'acompte, à la signature ou approuvé électroniquement via votre espace client du bon de commande, une fraction du prix global ou total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage. Une preuve du paiement de l'acompte ou du solde doit être fournie à AMV (courriel ou fax) dans un délai de 5 jours calendrier à partir de la signature du bon de commande ou approbation électroniquement via votre espace client

Le voyageur réglera le prix convenu en US Dollars, par virement bancaire sur le compte d'AMV ou via carte bancaire via un lien sécurisé qui vous sera envoyé, ou encore directement votre espace client.

Un acompte de 50% (cinquante pour cent) du montant total des prestations, sera payé au moment de votre confirmation de réservation. Ce montant devra au couvrir au minimum 100% des vols + 30% des prestations terrestres. Ce paiement confirmera et garantira au Client la réservation des services pour tout le groupe. L'acompte devra être impérativement accompagné d'un exemplaire du contrat et des annexes dûment signés / approuvé via votre espace client

Dans le cas où le voyageur resterait en défaut de payer l'acompte ou le prix du voyage qui lui est dûment réclamé, après avoir été mis en demeure de manière légale, l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages auront le droit de résilier de plein droit le contrat qui le(s) lie à celui-ci et de mettre les frais à charge du voyageur.

Sauf convention contraire sur le bon de commande, le voyageur paye le solde du prix au plus tard 45 jours avant le départ.

Tout retard dans le règlement de l'acompte ou du solde ainsi que de toute prestation supplémentaire ou particulière pourra être

considéré par l'organisateur comme une annulation ou une résiliation de la part du CLIENT, voir article 13.

Pour toutes annulations quel que soit le motif, les frais de dossier seront toujours du.

****Article 8 Cessibilité de la réservation****

Les réservations FIT (en dessous de 9 chambres) ne sont pas cessibles et il n'est pas possible de changer les noms. Nous pouvons annuler un service (suivant les conditions d'annulation) et le réserver pour un nouveau nom de client sans garantie de conservation du prix.

Pour les groupes (plus de 9 chambres), Si le CLIENT modifie la liste des participants, il devra supporter les frais supplémentaires suivants :

- Si le changement est notifié plus de 31 jours avant l'arrivée, \$100. (Hors billetterie et véhicules de location)
- Si le changement est notifié moins de 31 et 15 jours avant l'arrivée, \$350 par changement de nom. (Hors billetterie et véhicule de location)
- En dessous de 15 jours, les changements de nom ne peuvent être acceptés.
- Pour la billetterie, tous les frais d'annulation et d'émission d'un nouveau titre de transport seront facturés au CLIENT.

Toute annulation et changement de noms de participants doit faire l'objet d'une notification écrite et doit parvenir à America Voyages par fax ou par email (olivier@america-voyages.com). Toute annulation et changement de nom reçus un samedi, un dimanche ou un jour férié américain seront pris en compte à la date du lendemain ou du lundi suivant. Il en est de même pour un ajout de participant(s) dont les réservations ne seront confirmées que dans la limite des places disponibles.

****Article 9 Modifications par le voyageur****

L'organisateur et / ou l'intermédiaire de voyages peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultants de modifications demandées par celui-ci. Les frais de dossier sont de \$25 par modifications / par service.

****Article 10 Modifications avant le départ par l'organisateur de voyages****

Si, avant le départ, un des éléments essentiels du contrat ne peut être exécuté, l'organisateur de voyages doit en avertir le voyageur le plus rapidement possible, et en tout cas avant le départ, et l'informer de la possibilité de résilier le contrat sans pénalité, sauf si le voyageur accepte la modification proposée par l'organisateur de voyages.

Le voyageur doit informer l'intermédiaire ou l'organisateur de voyages de sa décision dans les meilleurs délais et en tout cas avant le départ.

Si le voyageur accepte la modification, il y a lieu d'établir un nouveau contrat ou un avenant au contrat dans lequel figurent les modifications apportées et leur incidence sur le prix.

Si le voyageur n'accepte pas la modification, il peut demander l'application de l'article 11.

****Article 11 Résiliation avant le départ par l'organisateur de voyages****

Si l'organisateur résilie le contrat avant le début du voyage en raison de circonstances non imputables au voyageur, celui-ci au choix entre :

Soit l'acceptation d'une autre offre de voyage de qualité équivalente ou supérieure.

Soit le remboursement, dans les meilleurs délais, de toutes les sommes versées par lui en vertu du contrat.

Le voyageur peut également, le cas échéant, exiger une indemnisation (mais il ne peut s'élever qu'à une fois le prix du voyage au maximum) pour la non-exécution du contrat, sauf :

Si l'organisateur de voyages annule le voyage parce que le nombre minimum de voyageurs prévus dans le contrat, nécessaire à l'exécution de celui-ci, n'a pas été atteint et si le voyageur en a été informé par écrit dans le délai qui y était prévu, au moins 15 jours civils avant la date de départ. Pour les circuits en Harley Guidé, L'agence se réserve le droit d'annuler tout départ ne comportant pas un minimum de 10 participants et de 6 motos. – Décision 2 mois avant le départ de maintenir le groupe en fonction du nombre d'inscrits, le voyageur sera remboursé de son acompte sans autre compensation. Il est conseillé d'attendre la confirmation avant de prendre ses billets d'avion.

Si l'annulation est la conséquence d'un cas de force majeure, en ce non compris les surréservations. Par cas de force majeure, il faut entendre des circonstances anormales et imprévisibles, indépendantes de la volonté de celui qui les invoque et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées malgré toute la diligence déployée. Par cas de Force majeure on inclut, sans être limité, à épisode météorologique, feu, inondations, éboulement de terrain, tremblement de terre, guerre, grèves, épidémie, pandémie, virus, avis du CDC centre de contrôle des maladies, avis du département d'états américains, autorités locales, fédérales, interruption du courant, terrorisme et toutes autres causes valables. A défaut de réponse du voyageur dans le délai de 7 jours, les prestations de substitution seront présumées acceptées et aucun remboursement ou autre dommage ne sera dû par AMERICA VOYAGES.

Les sommes déjà versées seront créditées lors d'une modification gratuite de réservation ou transformée sous forme d'un bon équivalent valable plusieurs années. Si le client souhaite un remboursement du prix du voyage payé, Les coûts des services rendus en particulier les honoraires de services et frais de traitement éventuels seront maintenu si vous décidez de ne pas effectuer une

nouvelle réservation. Vous pourriez aussi avoir des frais non remboursables comme les tickets d'avion, des hôtels ou spectacles non annulables.

****Article 12 Non-exécution partielle ou totale du voyage****

S'il apparaît au cours du voyage qu'une part importante des services faisant l'objet du contrat ne pourra être exécutée, l'organisateur de voyages prend toutes les mesures nécessaires pour offrir au voyageur des substituts appropriés en vue de la poursuite du voyage.

En cas de mauvaise utilisation du véhicule de location, ou faute du client dans la façon de manier le véhicule, l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'interruption, ou de panne du véhicule.

Si en raison d'un retard imputable au CLIENT ou à l'un des participants au séjour, une prestation convenue ne peut être assurée, l'organisateur ne pourra en être tenue pour responsable et aucun remboursement ne pourra en être demandé.

****Article 13 Résiliation par le voyageur****

Le voyageur peut, à tout moment, résilier tout ou partie du contrat. Si le voyageur résilie le contrat pour une raison qui lui est imputable, il dédommagera l'organisateur de voyages et / ou l'intermédiaire de voyages pour le préjudice subi à la suite de la résiliation. Le dédommagement peut être fixé forfaitairement dans les conditions particulières ou dans le programme, mais il ne peut s'élever qu'à une fois le prix du voyage au maximum.

Toute interruption du séjour ou toute renonciation à certaines prestations ne pourra donner lieu à une demande de remboursement ou à l'établissement d'un avoir d'aucune sorte.

En cas de résiliation ou d'annulation du contrat par le CLIENT soit pour non-respect de ses obligations telles que définies dans le contrat et ses annexes, soit du fait de sa propre décision, il devra payer, en plus des frais d'annulation du véhicule de location, des billets d'avion qui ne sont pas modifiables ni remboursables, des frais de dossier ou une indemnité conformément aux dispositions suivantes :

• Jusqu'à 61 jours avant la date d'arrivée :
\$300 par personne pour frais de dossier **.

• Entre 60 et 31 jours avant la date d'arrivée :
50 % de frais d'annulation ou de résiliation, calculé soit sur l'ensemble du prix si tout le groupe est défaillant, soit sur le prix par personne multiplié par le nombre de participants défaillants, **

• Dans les 30 jours avant la date d'arrivée :
100% de frais d'annulation ou de résiliation, calculé soit sur l'ensemble du prix si tout le groupe est défaillant, soit sur le prix par

personne multiplié par le nombre de participants défaillants. **

**** :** Dans certains cas nous ne pourrions pas annuler certains services prépayés et non annulables :

- Billets avions
- Acompte locations motos.
- Acompte pour certains hôtels, chargeant des frais en cas d'annulation, parfois 100%.
- Certaines excursions à la carte
- Certains spectacles

****** En cas de chambres, véhicules ou autres services partagés nous ne pourrions rembourser les services qui seront toujours utilisés par l'autre personne. Dans tous les cas, pour les circuits guidés, les frais de guide ne sont pas remboursables afin de ne pas pénaliser les autres membres du groupe. Les frais non remboursables sont :

- Billets avions.
- Acompte locations motos.
- Acompte pour certains hôtels, chargeant des frais en cas d'annulation.
- Certaines excursions à la carte
- Certains Spectacles
- Location partagées véhicule bagages ...
- Pour les groupes au-dessus de 9 chambres, des conditions spécifiques seront incluses en addendum et remplaceront cet article 13.
- **Les frais bancaires de virement ou de carte de crédit ne sont pas remboursables. Pour les cartes, ces frais sont de 3.5%.

Article 13 – suite : Conditions d'annulation applicables aux groupes préconstitués

1. Définition Est considéré comme groupe préconstitué tout ensemble d'au moins 10 participants voyageant ensemble selon un programme commun, pour lequel un devis spécifique, un contrat de groupe et/ou des conditions tarifaires particulières ont été établis par America Voyages.

Dans ce cadre, les réservations sont effectuées en nom collectif et sont soumises à des conditions spécifiques, notamment pour les vols de groupe et les hébergements sous contrat "groupe".

2. Conditions avant émission des billets et avant signature des contrats hôteliers définitifs Avant toute émission de billets d'avion de groupe et avant signature ferme des contrats d'hébergement, les frais d'annulation sont calculés comme suit :

Délai avant le départ	Frais d'annulation applicables
Plus de 120 jours	20 % du montant total du voyage
De 119 à 90 jours	40 % du montant total du voyage
De 89 à 60 jours	60 % du montant total du voyage

Délai avant le départ	Frais d'annulation applicables
Moins de 59 jours	100% du montant total du voyage

Ces frais couvrent notamment les dépenses engagées par America Voyages auprès de ses fournisseurs et les frais de gestion du dossier.

3. Conditions après émission des billets et/ou signature des contrats hôteliers avec clauses d'attrition. Une fois les billets d'avion émis et/ou les contrats hôteliers de groupe confirmés (comportant des conditions spécifiques de paiement ou d'attrition), les conditions suivantes s'appliquent :

- Vols de groupe : les billets sont généralement non remboursables après émission. En cas d'annulation, 100 % du montant du billet reste dû, sauf dispositions spécifiques indiquées par la compagnie aérienne. **Les taxes et frais aéroportuaires, ainsi que le tarif aérien du groupe, ne sont considérés comme définitifs qu'au moment de l'émission des billets**, laquelle intervient en général environ deux (2) mois avant le départ. En conséquence, **le prix total du voyage pourra être révisé à la hausse ou à la baisse** en fonction des ajustements opérés par la compagnie aérienne avant émission, liés notamment à la variation des taxes, des surcharges carburant ou de tout autre coût imposé par les autorités ou prestataires du transport aérien.
- Hébergements sous contrat "groupe" : tout ou partie des nuitées réservées deviennent non remboursables selon le calendrier défini dans le contrat d'attrition. America Voyages appliquera les conditions prévues par chaque fournisseur, lesquelles prévalent sur le barème ci-dessus.
- Autres prestations (activités, transferts, repas, etc.) : remboursement possible uniquement si les prestataires confirment leur propre remboursement, sous déduction des frais de dossier et des sommes non récupérables.

En cas d'annulation partielle du groupe (réduction du nombre de participants), les

pénalités d'attrition seront appliquées conformément aux contrats conclus avec les prestataires. Ces conditions sont généralement dégressives (par exemple, perte gratuite jusqu'à 10 % du nombre de participants, puis facturation partielle au-delà).

4. Annulation totale du groupe. En cas d'annulation totale du groupe après confirmation des prestations et/ou émission des billets, les sommes versées ne seront remboursables que dans la mesure où les fournisseurs concernés (compagnies aériennes, hôtels, etc.) acceptent une restitution partielle. America Voyages s'efforcera d'obtenir les remboursements possibles, mais ne peut être tenue responsable des montants non récupérables.

5. Annulation d'un ou plusieurs participants au sein d'un groupe. Toute annulation individuelle au sein du groupe après confirmation du voyage est considérée comme une annulation partielle. Les frais applicables seront calculés selon la politique d'attrition du groupe et pourront, le cas échéant, entraîner une révision du tarif unitaire pour les participants restants.

7. Cas de force majeure. Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'une inexécution due à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de l'article R211-10 du Code du Tourisme (catastrophes naturelles, fermetures de frontières, épidémies, etc.). Dans ce cas, seules les sommes non engagées et non dues aux prestataires seront remboursées.

8. Assurance voyage – obligation d'information et de couverture . Le voyageur est pleinement informé par l'organisateur de l'importance d'une bonne couverture d'assurance et de la nécessité absolue, pour tous les participants, d'en être muni avant le départ. De ce fait, le voyageur doit prendre toutes dispositions pour contracter les assurances nécessaires couvrant chacun des participants pour toute assistance juridique ou médicale, tout rapatriement, toute annulation, tout retard ou perte de bagages, toute intempérie ou, de manière générale, tout risque attaché à la participation à un tel séjour pour toute la durée de celui-ci. L'organisateur ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée à ce titre. Il est fortement recommandé au représentant du groupe de vérifier, avant la signature du contrat, validation électronique, émission de la facture individuelle, que chaque participant bénéficie d'une assurance voyage

complète adaptée à la destination et à la nature du séjour.

****Article 14 Responsabilité de l'organisateur de voyages****

L'organisateur de voyages est responsable de la bonne exécution du contrat conformément aux attentes que le voyageur peut raisonnablement avoir sur la base des dispositions du contrat d'organisation de voyages et des obligations découlant de celui-ci, indépendamment du fait que ces obligations doivent être remplies par lui-même ou d'autres prestataires de services, et ce sans préjudice du droit de l'organisateur de voyages de poursuivre les autres prestataires de services en responsabilité. L'organisateur de voyages est responsable des actes et négligences de ses préposés et représentants, agissant dans l'exercice de leurs fonctions, autant que de ses propres actes et négligences.

Si une convention internationale s'applique à une prestation faisant l'objet du contrat d'organisation de voyages, la responsabilité de l'organisateur de voyages est exclue ou limitée conformément à cette convention.

En cas de défaillance d'un prestataire choisi par l'organisateur ou, si pour des raisons impérieuses (grèves prévues, événements politiques ou climatiques connus, retard du CLIENT, etc.), l'organisateur se trouvait dans l'obligation d'annuler tout ou partie des prestations prévues au contrat et à ses annexes, l'organisateur fera tout son possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. L'organisateur contracte à ce titre une obligation de moyen et non de résultat.

L'organisateur n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire entre le CLIENT et les prestataires, ces derniers conservent, en tout état de cause, à l'égard de tout voyageur, les responsabilités propres à leurs activités.

****Article 15 Catastrophe Naturelle ****

Si vous avez souscrit une assurance voyage, vous pourrez vous faire indemniser si la garantie prend en charge les annulations liées aux catastrophes naturelles ou pandémie. Si vous n'avez pas souscrit d'assurance voyage, les compagnies aériennes devraient vous rembourser intégralement les billets d'avion qui ne sont pas utilisés même si le client n'a pas souscrit une assurance spéciale. En revanche, ils ne sont pas contraints d'indemniser les frais d'hébergement ou les repas, ni les conséquences financières indirectes de l'annulation d'un vol (journée de travail perdues, par exemple). Par ailleurs, en ce qui concerne les voyages organisés annulés, interrompus, un cas de force majeur libère l'agent de voyages de la bonne exécution de ses obligations résultant du contrat. Les agences de voyages ne sont donc pas obligées de rembourser leurs clients à moins que nous obtenions nous-mêmes des remboursements de nos fournisseurs, nous ne pourrions pas payer de

compensations, ou vous rembourser des dépenses imprévues que vous auriez à subir lors de cette catastrophe. Un séjour se compose en général de plusieurs segments (vols, voitures, hôtels, excursions, spectacles ...), chacun pouvant avoir des conditions d'annulations différentes ou des pénalités en cas d'annulation.

****Article 16 Responsabilité du voyageur****

Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages, à leurs préposés et / ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles. La faute est appréciée par référence au comportement normal d'un voyageur.

Le voyageur est responsable de ses documents de voyages et autorisations diverses comme :

- Passeport
- Permis de conduire
- Visa et ou ESTA
- Vaccination
- Tests Médicaux, PCR
-

La location de votre véhicule sera ensuite également soumise à la législation du pays de prise en charge, et pour cette raison vous devrez signer un contrat de location avec la société de location qui fournit le véhicule. Vous devez vous assurer de comprendre (et accepter) les modalités et conditions générales du contrat auxquelles vous serez liés pour la durée de votre location.

****Article 17 Procédure de plainte****

Avant le départ

Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire au plus vite par lettre recommandée ou e-mail auprès de l'intermédiaire ou de l'organisateur de voyages

Pendant le voyage

Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat doivent être introduites au plus vite sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.

A cet effet, le voyageur s'adressera - dans l'ordre suivant - à un représentant de l'organisateur de voyages ou à un représentant de l'intermédiaire de voyages, ou directement à l'intermédiaire de voyages, ou finalement, directement à l'organisateur de voyages.

Après le voyage

Les plaintes qu'il est impossible d'introduire sur place ou qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante doivent être introduites au plus tard 15 jours après la fin du voyage auprès de l'intermédiaire et/ou auprès de l'organisateur de voyages, soit par lettre recommandée, soit contre accusé de réception.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en considération par l'organisateur.

****Article 18 Procédure de conciliation****

En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.

Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi dans un délai de 1 à 3 mois, toute réclamation, controverse ou dispute résultant de ou relative à ce contrat sera réglée par arbitrage selon les règles d'arbitrage commercial de l'Association Américaine d'Arbitrage (AAA). Il sera fait recours à un seul arbitre et tous les frais AAA relatifs à l'arbitrage seront à la charge des parties par égalité.

La décision de l'arbitre sera sans appel.

L'arbitre conviendra par écrit, avant le début de tout arbitrage, de respecter la confidentialité de toute information révélée.

Les parties conviennent que la compétence territoriale de l'arbitrage sera Maricopa County Arizona (USA). De plus les parties renoncent expressément à tout droit à être jugée par un jury. Un tel accord d'arbitrage restera valable au-delà de la fin de ce contrat.

****Article 19 Documents ****

Le voyageur reste responsable de tous les documents administratifs nécessaires au voyage, de leurs frais et de toutes informations relatives aux formalités de police et sanitaires nécessaires à l'entrée aux États-Unis et ce, pour chacun de ses participants. Le CLIENT ne pourra en aucun cas être remboursé en cas de non-présentation des documents de voyage nécessaires.

Le voyageur est entièrement responsable de l'obtention en temps utile des documents de voyages et de l'application d'éventuelles procédures requis pour son voyage (passeport digital, visa, procédure ESTA, KIDS ID, vaccination, tests médicaux etc.). Ceci est valable tant pour la destination finale que pour les escales et excursions prévues au cours du voyage. AMERICA VOYAGES fournit uniquement des renseignements généraux à propos des documents de voyage. Le CLIENT a donc l'obligation de vérifier par lui-même les informations les plus récentes auprès des Instances ou Autorités compétentes.

Le voyageur est d'ores et déjà informé que tous les voyageurs se rendant aux États-Unis, même en transit, doivent au minimum 72 heures avant leur départ, demander une autorisation de voyage électronique. Cette procédure, l'ESTA (Electronic System for Travel Authorisation) ne peut s'accomplir que sur le site web suivant : <https://esta.cbp.dhs.gov>.

**** Article 20 Assurances de séjour ou de voyage****

Le voyageur est pleinement informé par l'organisateur de l'importance d'une bonne couverture d'assurance et de la nécessité

absolue, pour tous les participants d'en être muni avant le départ.

De ce fait, le voyageur doit prendre toutes dispositions pour contracter toutes les assurances nécessaires couvrant chacun des participants pour toute assistance juridique, ou médicale, tout rapatriement, toute annulation, tout retard ou toute perte de bagages, toute intempérie ou d'une manière générale tout risques attachés à la participation à un tel séjour pour toute la durée de celui-ci de telle sorte que l'organisateur ne puisse en aucun cas voir sa responsabilité engagée à ce titre.

**** Article 21 Billets d'avion ****

Les billets d'avion repris sur le bon de commande/facture du CLIENT ne sont ni modifiables, ni annulables, ni remboursables, sauf mention contraire.

Le voyageur doit, au plus tard 72 heures avant son retour vérifier auprès de la compagnie aérienne sur place, la date et les horaires de son/ses vol(s). Si cette procédure n'est pas respectée, l'organisateur ne sera en aucun cas tenu responsable d'un vol manqué.

Afin d'éviter tout malentendu lors de modification d'horaire ou d'itinéraire et de disposer de temps suffisant pour effectuer les éventuels changements, l'organisateur recommande de prendre note de tous les moyens et numéro de contact, soit avant le départ, au comptoir d'enregistrement de la compagnie concernée, soit à l'arrivée à l'aéroport de destination

**** Article 22 Location du véhicule de transport. ****

Pour la location du véhicule de transport, une carte de crédit au nom du conducteur principal est toujours obligatoire. Le CLIENT est informé qu'aux États-Unis, une carte de crédit au nom du deuxième conducteur est parfois exigée et que dans certains pays, les sociétés de location de voitures se réservent le droit de demander une caution supplémentaire au début de la période de location.

Conditions de location moto :

- Vous prendrez votre moto de location chez un grand loueur, Vous devez avoir 21 ans au moins et avoir en votre possession un permis moto A (pas A2) en cours de validité.
- Tous les passagers doivent avoir au moins 18 ans. Les conducteurs doivent avoir les compétences et connaissances nécessaires pour piloter une moto de Type Harley Davidson, donc pouvoir opérer en toutes circonstances une moto d'un poids élevé.

Caution (variable de 350 à 1000\$ en fonction du modèle) : Le loueur de voiture bloquera une caution sur votre carte de crédit au début de la location afin de se protéger des coûts qui pourraient éventuellement être engendrés par la location. Le montant de la caution est

généralement bloqué sur la carte de crédit du conducteur principal et représente en général le montant de la franchise ainsi que la caution pour le carburant. Certaines options supplémentaires peuvent également nécessiter une caution additionnelle. Cette caution donne l'assurance que le client a les moyens de couvrir les dommages causés au véhicule ou couvre le coût du réapprovisionnement en carburant dans le cas où le client ne restitue pas le véhicule avec le réservoir plein. Ceci est une pratique courante en matière de location de voiture. Si le véhicule est restitué dans le même état que lors de la prise en charge, la caution sera rendue dans sa totalité à la fin de la location. Permis de conduire : Les conducteurs doivent produire un permis de conduire, détenu depuis au-moins deux ans. Notre personnel de réservations doit être informé au moment de la réservation de tout avenant sur le permis de conduire car dans certains cas, la location ne sera pas possible avec certains types d'avenants.

Signature d'un contrat local avec le loueur : Les réservations réalisées par notre intermédiaire sont effectuées, en premier lieu, selon nos propres modalités et conditions. Celles-ci s'appliquent au contrat que vous avez conclu avec AMV et vous seront fournies avec votre contrat de location ; elles sont également disponibles sur notre site internet. La location de votre véhicule sera ensuite également soumise à la législation du pays de prise en charge, et pour cette raison vous devrez signer un contrat de location avec la société de location qui fournit le véhicule. Vous devez vous assurer de comprendre (et accepter) les modalités et conditions du contrat. En cas d'indisponibilité du type de véhicule réservé et confirmé, le loueur devra vous proposer un véhicule de catégorie supérieure et cela sans supplément de prix en accord avec les conditions générales en vigueur du loueur. AMV ne pouvant être tenu responsable de la gestion des stocks du loueur.

La majorité des loueurs de voitures aux États-Unis n'autorisent pas l'utilisation de leurs véhicules en dehors des routes goudronnées ou peuvent limiter fortement leur assistance et leurs assurances sur ce type de routes. Malheureusement, dans l'Ouest américain, de nombreux sites, points de vue et excursions nécessitent d'emprunter des routes ou pistes non goudronnées, parfois sur plusieurs kilomètres. Il vous appartient donc de relire attentivement les conditions de votre contrat de location et de décider, en fonction de celles-ci, quelles visites vous souhaitez effectuer ou ne pas effectuer. Si vous décidez malgré tout d'emprunter une route ou une piste non goudronnée, vous le faites sous votre entière responsabilité. En cas de panne, crevaison, dommage au véhicule, enlèvement ou besoin de remorquage, les frais pourraient ne pas être couverts par le loueur ou par certaines assurances.

La décision finale d'emprunter une piste avec votre véhicule de location vous appartient entièrement.

Problèmes Mécaniques ou Accidents :

En cas de problèmes mécaniques ou d'accidents touchant votre véhicule, vous devez informer immédiatement (dans les 24 h) l'agence de location locale. En cas d'accident, vous devez prévenir la police locale et assurer la réalisation d'un rapport de police, ainsi que prendre les coordonnées complètes du tiers. Vous devrez remplir un constat d'accident complet auprès du fournisseur lors de la restitution du véhicule. L'agence de location doit vous donner l'autorisation de remplacer ou de faire réparer votre véhicule. Il est important que vous gardiez une copie de tous les documents pour votre dossier personnel.

**** Article 23 Hébergement – Literie.**

Afin de vous garantir le meilleur séjour possible, nous collaborons avec une large

variété d'hébergements : des hôtels appartenant à de grandes chaînes reconnues (Best Western, Marriott, Hilton, Choice Hotels, Wyndham), mais également des établissements plus authentiques comme des hôtels historiques ou familiaux, pour une expérience plus locale et chaleureuse. De nombreux hôtels que nous sélectionnons offrent des avantages tels que le petit déjeuner et le parking gratuits, sauf en centre-ville ou dans les catégories d'hébergement supérieures.

À votre arrivée à l'hôtel, il vous sera généralement demandé de présenter une pièce d'identité ainsi qu'une carte bancaire pour effectuer une empreinte. Certains établissements procéderont à une préautorisation qui sera automatiquement levée à votre départ si vous utilisez une carte de crédit. En revanche, avec une carte de débit, le délai de libération des fonds peut prendre plusieurs jours. Nous déconseillons l'utilisation de cartes de type Revolut pour les garanties hôtelières et la location de voiture.

Dans les hôtels de catégorie luxe ou de type resort, ainsi qu'à Las Vegas, des *resort fees* (frais de service) seront à régler sur place à votre arrivée. Ces frais, dont le montant varie généralement entre 10 \$ et 50 \$ + taxes, donnent accès à certains services tels que le Wi-Fi, la salle de sport, la piscine, les appels locaux ou les journaux. Ils sont fixés par chaque établissement et peuvent être modifiés sans préavis.

Important pour les couples : l'attribution des chambres se fait par les hôtels en fonction de leurs disponibilités. Même si nous précisons que vous voyagez à deux, la literie n'est pas contractuelle. Les établissements peuvent vous proposer indifféremment un lit *king size* ou deux lits *queen size*, selon les chambres disponibles au moment de votre arrivée.

Harley Davidson :

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT ET QUITTANCE POUR AMERICA VOYAGES :

Je reconnais par les présentes que la pratique de la moto comporte un risque de décès, de blessure grave et de perte de biens.

Ces risques incluent notamment ceux qui sont causés par le terrain, la moto, la température, le climat, la condition du pilote et de son passager éventuel, la déshydratation, et la circulation routière ainsi que les actions posées par des tiers, notamment les autres conducteurs. Ces risques sont inhérents aux sports mécaniques et en particulier à l'utilisation de motos comme moyen de transport.

Par les présentes, j'assume tous les risques découlant de ma participation à ces circuits moto aux USA en tant que pilote et / ou passagère.

Un contrat de location Harley sera signé entre vous et le loueur et vous liera donc contractuellement avec celui-ci. J'affirme avoir toutes les compétences et connaissances nécessaires pour piloter une moto de Type Harley Davidson, donc pouvoir opérer en toutes circonstances une moto d'un poids élevé sur tous type de route incluant pour certains circuits de la haute montagne.

J'affirme être dans une bonne forme physique et ne pas avoir reçu d'avis à l'effet contraire de la part d'un membre de la profession médicale qualifié.

Je reconnais que le présent formulaire de dégagement de responsabilité en cas d'accident et de quittance sera utilisé par les personnes responsables de l'organisation de circuits Harley, les commanditaires et les

Organisateurs à l'égard de ces circuits auxquels je pourrais participer et que celui-ci régira mes actes et ma Responsabilité à l'égard de ces circuits Harley.

En considération de mon inscription et de ma participation à ces circuits Harley, en mon nom et au nom de mes représentants, liquidateurs de succession, exécuteurs testamentaires, administrateurs, héritiers, parents, successeurs et ayants droit, par les présentes : je libère America Voyages (« AMV »), ainsi que ses administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, responsables de l'organisation de ces circuits en moto, je les dégage de toute responsabilité, notamment dans le cadre de l'organisation de circuits Harley et renonce à mes droits à leur égard relativement à l'ensemble des réclamations, actions, demandes et dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, notamment de toute responsabilité relativement à mon décès, à mon invalidité, à mes blessures, à mes dommages matériels, au vol de mes biens, à la perte de revenus ou à toute autre forme de perte, de coûts ou d'actions de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter de ma participation à ces circuits Harley ;

AMV n'a pas de couverture d'assurance pour des blessures survenant au cours de leurs circuits Harley. La responsabilité des coûts liés à ces blessures incombe au participant.

En approuvant le voyage via votre espace client, vous approuverez automatiquement de dégagement de

responsabilité après avoir confirmé électroniquement votre voyage.

Excursions et visites guidées :

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT ET QUITTANCE POUR AMERICA VOYAGES

En contrepartie des services d' America Voyages, ses agents, ses propriétaires, dirigeants, bénévoles, participants, parents, sœurs ou filiales sociétés, y compris en particulier, mais sans s'y limiter America Voyages, employés, agents de vente, sous-traitants et tous les d'autres personnes ou entités agissant en toute capacité en leur nom (ci-après collectivement "AMV"), je suis d'accord donc de libérer et d'acquitter AMV au nom de moi-même, mes parents, mes héritiers, ayants droit, représentant personnel et immobilier comme suit:

Toutes ces activités et visites sont exécutées par d'autres fournisseurs et non directement par AMV.

1. Risques inhérents: Je reconnais que toute activité d'aventure comme le rafting, le kayak, paddle-board, équitation ou la conduite de véhicules tout terrain, l'équitation, le VTT, l'escalade, la randonnée, la descente en rappel, le parachutisme, les vols en avion, hélicoptères ou en ballons, ou même utiliser de vieux train de chemin de fer à vapeur comporte des risques connus et imprévus qui pourraient entraîner des blessures physiques ou émotionnelles, la mort ou des dommages à soi-même, à la propriété, ou à des tiers. Je comprends et je reconnais que la jouissance et l'excitation d'activités d'aventure proviennent en partie des risques inhérents encourus par ces activités et que ces risques inhérents contribuent à mon plaisir et à l'excitation et qu'ils sont une raison intégrante de ma participation à cette activité. Je comprends que ces risques ne peuvent simplement pas être éliminés sans mettre en péril les qualités essentielles de l'activité. Je comprends aussi et reconnais que ne pas utiliser ou mal utiliser le matériel de sécurité augmente mon risque de blessure ou de ne pas survivre à un accident ou un incident tout en participant à ces activités.

Je reconnais que je peux choisir de participer à des activités qui sont fournies par d'autres fournisseurs ou opérateurs (tels que les bus, avion ou hélicoptère, parachutisme vols vélo, escalade, équitation ... 4X4 avec les Navajos) sur lesquelles AMV n'a aucun contrôle. Ces activités sont accessoires aux activités prévues par AMV et peuvent impliquer des erreurs de jugement par les autres fournisseurs ou les opérateurs et qu'AMV ne peut supporter aucune responsabilité.

2. Acceptation des risques : Ayant choisi de participer à des activités offertes par des fournisseurs d'AMV, je suis d'accord et je promets, au nom de moi-même et de ma famille dont je suis responsable, d'accepter et assumer tous les risques existants dans ces activités. Mon / notre participation à cette activité est purement volontaire, et je / nous choisissons de participer malgré les risques. Je / nous sommes d'accord expressément et reconnaissons que les termes et conditions de cette exonération de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des risques et convention d'indemnisation sont de nature contractuelle et que je / nous les signons de notre propre volonté.

3. Renonciation des droits, y compris en matière de créances de négligence: Au nom de moi-même et de ma famille pour lesquels je suis responsable je libère volontairement, décharge à tout jamais, et accepte d'indemniser et de dégager AMV de toutes les réclamations, demandes ou causes d'action, qui sont en aucune façon liées à ma participation à cette activité ou mon / notre utilisation de l'équipement ou des installations des fournisseurs d'AMV , y compris toute réclamation alléguant des actes ou omissions ou négligences d' AMV.

4. Compétences personnelles et assurances : Je certifie au nom de moi-même et de ma famille pour lesquels je suis responsable que je / nous avons les compétences et une forme physique suffisante pour participer aux activités proposées par AMV et ses fournisseurs. Je certifie également que je / nous n'avons aucune contre-indication médicale, mentales ou physiques qui pourraient interférer

avec mon / notre sécurité ou la capacité de participer à ces activités, ou bien je / nous sommes prêts à assumer et assumer le coût de tous les risques qui peuvent être engendrés directement ou indirectement, par une telle condition. Je / Nous certifie également que je / nous avons l'assurance suffisante pour couvrir toute blessure, dommages ou d'urgence transport ou coûts de recherche et de sauvetage, je / nous pouvons causer ou subir tout en participant, ou bien acceptons de supporter les coûts d'une telle blessure, dommage ou de transport d'urgence.

5. Relâchez comme contrat et de la capacité personnelle : Au nom de moi-même et de ma famille dont je suis responsable, je suis d'accord et je reconnais que les termes et conditions de cette exonération de responsabilité, de renonciation aux

réclamations, acceptation des risques et convention d'indemnisation sont expressément de nature contractuelle et que je / nous signons de ma / notre propre volonté. Je reconnais / nous reconnaissons expressément que je / nous ne sommes pas sous l'influence de drogues ou d'alcool au moment de mon / notre signature de ce document et qu'il n'y a pas d'autres obstacles ou des raisons pourquoi je / nous n'aurait pas la capacité d'entrer dans ce contrat avec AMV

En signant / acceptant ce document via votre espace client, je reconnais pour moi et ma famille que nous avons eus suffisamment l'occasion de lire ce document entier. Nous avons lu et compris, et I / Nous acceptons D'ÊTRE LIÉ PAR SES CONDITIONS.

AMERICA VOYAGES

ARIZONA V-TWIN DREAMS , LLC
Db
AMERICA-VOYAGES

3961 E Chandler Blvd #111-106

Phoenix, AZ 85048

Tel: + 1 602 899 3900

Fax: + 1 602 899 3900

Email: devis@america-voyages.com